

Dettes garanties.—En plus de la dette directe déjà mentionnée, le gouvernement fédéral a aussi assumé certaines obligations indirectes. Les grands éléments de cette dette indirecte ou éventuelle comprennent la garantie des prêts assurés en vertu de la loi nationale sur l'habitation, la garantie des obligations du National-Canadien et la garantie des dépôts des banques à charte à la Banque du Canada. Le reste consiste principalement en garanties de prêts consentis par les banques à charte à la Commission canadienne du blé, aux cultivateurs et aux étudiants d'université et en garanties au titre de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

12.—Dettes garanties de l'État au 31 mars 1966

Source: *Comptes publics du Canada*

Détail	Garantie autorisée	Détenu par le public au 31 mars 1966 ¹
	\$	\$
Obligations ferroviaires garanties, capital et intérêts		
National-Canadien, obligations 2 $\frac{1}{2}$ %, éch. 1967.....	50,000,000	50,000,000
National-Canadien, obligations 4 $\frac{1}{2}$ %, éch. 1967.....	72,300,000	72,300,000
National-Canadien, obligations 5 $\frac{1}{2}$ %, éch. 1968.....	55,800,000	55,800,000
National-Canadien, obligations 2 $\frac{1}{2}$ %, éch. 1969.....	70,000,000	70,000,000
National-Canadien, obligations 2 $\frac{1}{2}$ %, éch. 1971.....	40,000,000	40,000,000
National-Canadien, obligations 5 $\frac{1}{2}$ %, éch. 1971.....	190,561,500	190,561,500
National-Canadien, obligations 3 $\frac{1}{2}$ %, éch. 1974.....	200,000,000	200,000,000
National-Canadien, obligations 2 $\frac{1}{2}$ %, éch. 1975 ²	6,486,486	6,486,486
National-Canadien, obligations 5 $\frac{1}{2}$ %, éch. 1977.....	84,150,000	84,150,000
National-Canadien, obligations 4 $\frac{1}{2}$ %, éch. 1981.....	300,000,000	300,000,000
National-Canadien, obligations 5 $\frac{1}{2}$ %, éch. 1985.....	99,500,000	99,500,000
National-Canadien, obligations 5 $\frac{1}{2}$ %, éch. 1987.....	162,750,000	162,750,000
Autres garanties		
Dépôts des banques à charte à la Banque du Canada.....	Non spécifié	1,031,322,000
Prêts consentis par des prêteurs, en vertu de la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation, 1954, pour l'agrandissement et l'amélioration de maisons.....	25,000,000	17,341,000
Prêts assurés consentis par des prêteurs autorisés, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 1954.....	8,500,000,000	5,321,621,000 ³
Assurance et garanties émises ou approuvées en vertu de l'article 21 et 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.....	1,000,000,000	508,213,000
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.....	124,924,000	68,891,000
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.....	3,000	3,000
Prêts des banques à charte et syndicats de crédit en vertu de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants.....	80,327,000	84,268,000 ⁴
Prêts des banques à charte et syndicats de crédit en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.....	2,700,000	430,000
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises.....	37,313,000	13,061,000
Billets émis par la Compagnie de l'exposition universelle canadienne de 1967.....	Non spécifié	44,000,000
Prêts des banques à charte à la Commission canadienne du blé.....	398,000,000	232,037,000

¹ En outre, l'État a un passif éventuel indéterminé à l'égard de contrats de garantie de loyers qui s'élevaient à environ \$13,876,000 en 1965. À ce montant correspondait une réserve de \$3,957,000 retenue par la Société centrale d'hypothèques et de logement. ² Ce passif éventuel est exprimé en dollars canadiens; il est payable en dollars américains seulement et converti sur la base de \$1 américain = \$1.08108 canadien. ³ D'après les déclarations des prêteurs autorisés (en converti de l'article 45 des Règlements nationaux visant les prêts pour l'habitation), le 31 décembre 1965. ⁴ Comprend un passif indirect à l'égard des versements aux provinces non participantes. Une modification apportée le 11 juillet 1966 à la loi canadienne sur les prêts aux étudiants a autorisé une augmentation de \$27,605,000 en allocations pour l'année en cours.

Le tableau 13 résume la situation de la dette nationale (intérêts et chiffre de la dette) en 1958-1967. On trouvera dans les *Comptes publics du Canada* des détails sur la dette non échuë et les bons du Trésor en cours et des renseignements sur les nouvelles émissions de l'État. Ils sont résumés selon la classification normale dans la publication du B.F.S. *Federal Government Finance, Revenue and Expenditure* (n° de catalogue 68-211).